

[Texte]

M. Clermont: C'est très bien.

Amendment agreed to.

Clause 3 as amended agreed to.

The Chairman: On clause 4—*Powers of Board*

Mr. Railton: Mr. Chairman, I think everyone has a copy. In paragraph (a) we delete lines 31 to 33 on page 2 and substitute therefor:

“practitioner dentists to ensure that the”

The Chairman: Is the amendment carried?

Mr. Railton: That is not the complete amendment, is it? Are these all separate amendments? Yes, they are all separate amendments to Clause 4 and are (a) (b) (c) (d) and (e) of the amendment list you have before you.

That is right. Then (b), it is deleting lines 5 to 7 on page 3 and substituting therefor:

“which a general practitioner dentist may obtain and”

The Chairman: Then it goes to (c).

Mr. Railton: It goes to (c).

The Chairman: Are the amendments to Clause 4 agreed to?

Amendments to Clause 4 agreed to.

Clause 4 as amended agreed to.

The Chairman: That completes, I think, the amendments that have been submitted.

Clause 5 agreed to.

The Chairman: Shall the preamble carry?

Mr. Railton: There is an amendment here, Mr. Chairman. There was an incorrect word. I move that the preamble of the English text of Bill S-7, An Act respecting The National Dental Examining Board of Canada, be amended by deleting line 5 and substituting the following: “expedient to grant the prayer of the peti-”.

They had the word “expedition” in there first. It is just that it was the wrong word and the change is to the correct word, “expedient.”

Amendment agreed to.

Preamble as amended agreed to.

Title agreed to.

The Chairman: Shall I report the bill as amended?

Some hon. Members: Agreed.

The Chairman: Shall the Committee order a reprint of Bill S-7 as amended for the use of the House of Commons at the report stage?

[Interprétation]

Mr. Clermont: It is all right.

(L'amendement est adopté.)

L'article 3 modifié est adopté.

Le président: Passons à l'article 4—*Pouvoirs du Bureau.*

M. Railton: Monsieur le président, je pense que tout le monde a un exemplaire de l'alinéa a) qui modifie le bill par le retranchement des lignes 36 à 39 à la page 2 et le remplacement par ce qui suit:

«dentistes non spécialisés de façon que les titres puissent être»

Le président: Cet amendement est-il adopté?

M. Railton: Ce n'est pas l'amendement au complet, n'est-ce pas? Ce sont là tous des amendements distincts. Effectivement ce sont tous des amendements distincts apportés à l'article 4 et qui figurent sur votre liste aux alinéas a) b) c) d) et e).

C'est juste. Ainsi b) modifie le bill par le retranchement des lignes 9 à 11 à la page 3 et le remplacement par ce qui suit:

«un dentiste non spécialisé peut obtenir»

Le président: Et puis on passe à c).

M. Railton: On passe à c).

Le président: Les amendements apportés à l'article 4 sont-ils adoptés?

(Les amendements à l'article sont adoptés.)

L'article 4 est adopté avec ses amendements.

Le président: Je crois que ceci termine les amendements qui ont été proposés.

L'article 5 est adopté.

Le président: Le préambule est-il adopté?

M. Railton: Il faudrait apporter un amendement ici, monsieur le président. Il y a là un mot incorrect. Je propose que le texte anglais du préambule du Bill S-7, Loi concernant *The National Dental Examining Board of Canada*, soit modifié par le retranchement de la ligne 5 et son remplacement par ce qui suit: «*expedient to grant the prayer of the peti-*».

On avait d'abord employé le mot «*expedient.*» C'était tout simplement une erreur et nous voulons donc remplacer ce mot par le mot approprié, soit «*expedient.*»

L'amendement est adopté.

Le préambule est adopté avec amendements.

Le titre est adopté.

Le président: Est-il convenu que je fasse rapport du bill avec ses amendements?

Des voix: D'accord.

Le président: Est-il convenu que le Comité ordonne une réimpression du Bill S-7, tel que modifié, à l'intention de la Chambre des communes à l'étape du rapport?